

Howald, le 21 mars 2025

Objet : Message de Carina Gonçalves en réaction à une communication de l'OGBL

Chères collaboratrices et collaborateurs,

L'OGBL fait circuler auprès de notre personnel un flyer dans lequel il accuse la Direction de CJF de « priver (...) les employés de leur droit à une représentation et à un accompagnement » par la Délégation du personnel.

Contrairement à ce que l'OGBL prétend, la Délégation du personnel travaille et est joignable (personaldelegatioun@cjf.lu / tél. [621 580 533](tel:621580533)).

Il est exact que quatre membres de la Délégation du personnel ont fait l'objet d'une mise à pied. Il reste que cinq autres membres sont disponibles. Suite à la demande des cinq membres restants de pouvoir « reprendre » les heures du mandat des membres de la délégation mis à pied, la Direction a volontiers accepté ce « transfert ».

Qu'est-ce qu'une mise à pied ?

Les membres de la Délégation du personnel sont évidemment protégés par la loi dans le cadre de leur fonction au service des collaborateurs et ne peuvent donc pas être licenciés. Mais le Code du travail ne donne pas de passe-droit, même aux membres de la Délégation du personnel. En effet, un délégué qui commet une faute grave peut faire l'objet d'une mise à pied.

Si vous voulez vous informer plus en détail, vous trouverez sur le site de la Chambre des salariés (mais il y en a d'autres) des explications sur la procédure de mise à pied.

<https://www.csl.lu/fr/vos-droits/salaries/fin-du-contrat-de-travail/licenciement/>

Qu'en est-il du fond de l'affaire ?

Pour un employeur, il est difficile de communiquer sur ce genre de situation et ce, pour beaucoup de raisons liées au droit du travail. Mais comme l'OGBL met en péril la bonne entente au sein de notre organisation avec de fausses allégations, nous nous voyons obligés de réagir.

Contrairement aux affirmations de l'OGBL, il n'y a pas eu de « discussion » lors de la réunion du 22 octobre 2024 entre la Délégation du personnel et la Direction, sur « la mise à disposition de la vice-présidente pour qu'elle puisse se consacrer à plein temps à la délégation ». Ce point n'était pas sur l'agenda. En effet, il relève uniquement de l'organisation interne de la Délégation du personnel et ne concerne pas la Direction. Cependant, la Délégation doit clairement notifier à la Direction lesquels de ses membres seront libérés de leur tâche pour se consacrer à leur mandat de délégué et dans quelle mesure. Or à aucun moment (jusqu'à la mise à pied), le choix de la vice-présidente comme déléguée complètement libérée n'a été communiqué à la Direction.

Un des aspects les plus importants d'un contrat de travail stipule que les employés viennent travailler. L'employée concernée n'a pas rempli cette condition simple. Une mise à pied pour faute grave en a été la conséquence.

Malheureusement, trois autres membres de la Délégation du personnel se sont mis dans une situation très délicate. Ils ont essayé d'influencer la procédure juridique qui a suivi en présentant de faux témoignages – témoignages d'ailleurs non cohérents entre eux et le représentant de l'OGBL également présent à cette réunion ne s'est, quant à lui, pas prononcé.

Nous regrettons infiniment cette situation qui jette un trouble dans notre atmosphère de travail au sein de CJF. Pour votre parfaite information, nous joignons à ce message le flyer que l'OGBL fait circuler dans notre organisation avec ces fausses allégations. Nous espérons ainsi avoir pu vous donner un éclairage objectif sur cette affaire.

Je suis à votre disposition si vous avez encore des questions.

Cordialement,



Carina Gonçalves
Directrice Générale

Annexe
Flyer OGBL



Défendons nos délégués !

Il y a quelques semaines, la direction de Caritas Jeunes et Familles a décidé de licencier trois de vos délégués du personnel, en plus d'une déléguée déjà mise à pied fin 2024. Le moment est venu de nous défendre !

Contexte : Début novembre, la direction a prononcé une première mise à pied, suspendant immédiatement la vice-présidente de la délégation. Quelques mois plus tard, après plusieurs tentatives de dialogue avec la direction pour résoudre le problème, trois autres délégués – le président, le délégué à la sécurité et un autre membre effectif – ont également été mis à pied. Ils n'ont plus accès à leur lieu de travail, ne reçoivent plus leur salaire et ne peuvent plus exercer leur mandat de délégué.

Ces quatre mises à pied sont liées car elles remontent toutes à la même date : le 22 octobre. Ce jour-là, lors d'une réunion avec la direction et le conseil d'administration, nous avons discuté de la mise à disposition de la vice-présidente pour qu'elle puisse se consacrer à plein temps à la délégation. Mais la direction a feint de ne pas en avoir eu connaissance et l'a suspendue pour « absence injustifiée ». Lorsque les autres délégués ont signé une attestation confirmant que ce sujet avait bien été évoqué en réunion, la réaction de la direction ne fut pas une reconnaissance des faits, mais une plainte pénale contre eux pour prétendu faux témoignage, suivie d'une mise à pied. Résultat : quatre délégués, dont des membres clés, sont suspendus et risquent de rester sans salaire pendant des années en raison de cette plainte.

En d'autres termes, parce que la direction prétend ne pas avoir entendu quelque chose lors d'une réunion, une mère célibataire de quatre enfants, un homme à huit mois de la retraite, le président de la délégation et un jeune employé engagé se retrouvent sans revenu ni emploi, risquant une procédure interminable, simplement pour avoir bien accompli leur mission syndicale.

C'est ainsi que cette direction et ce conseil d'administration traitent leurs salariés !

Nous t'appelons donc, en tant que salarié(e) de Caritas Jeunes et Familles, à manifester ta solidarité envers tes collègues de la délégation du personnel. Car si la direction traite ainsi les délégués, imagine comment elle considère les employés sans protection ! Une attaque contre nos délégués est une attaque contre nous tous. Suspendre quatre délégués revient à priver 100 % des employés de leur droit à une représentation et à un accompagnement.

Si la direction et le conseil d'administration ne cessent pas immédiatement leurs attaques, nous comptons sur toi dans les prochains jours et semaines pour montrer ta solidarité, discuter de cette situation et participer aux actions que nous organiserons.

D'habitude, ce sont tes délégués qui te défendent. Aujourd'hui, ils ont besoin de toi pour les protéger !

OGB•L

ogbl.lu — @  

Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs

D'Gewerkschaft – Le syndicat – Die Gewerkschaft – The trade union – O sindacato



Fanger weg vun eisen Delegéierten!

Viru puer Wochen huet d'Direktioun vu Caritas Jeunes et Familles decidéiert 3 vun denge Personaldelegéierten op d'Strooss ze setzen, dat zousätzlech zu der Delegéierter déi schonn Enn 2024 an d'Mise à pied gesat ginn ass. Lo ass de Moment wou mir eis wiere mussen !

Kontext : Ufank November huet d'Direktioun déi éischt Mise à pied ausgeschwat, an domat d'Vizepresidentin vun der Delegatioun direkt an onëmgängelech suspendéiert. Puer Méint duerno, a no Versich vun eiser Säit mat der Direktioun ze schwätzen vir de Problem ze klären, hunn dunn dräi aner Delegéiert, de President, de Secherheetsdelegéierten an e weideren effektive Member, och jeeweils eng Mise à pied kritt, an dierfe soumat net méi an de Betrib ran, kréie net mei hire Salaire bezuelt a kënnen natierlech och net méi hiert Mandat vum Delegéierten ausüben.

Di 4 Mise à piedsen hänken zesummen, well se all op de selwechten Datum, den 22. Oktober zréck ginn. Hei hu mir nämlech an enger Reunioun mat der Direktioun an dem Verwaltungsrot driwwer geschwat dass d'Vizepresidentin fräigestallt gött, a soumat Vollzäit vir d'Delegatioun schaffe kann. D'Direktioun mëscht awer sou wéi wann si dat net matkritt hätt, an huet d'Vizepresidentin dofir wéinst „onentschëllegtem Feelen“ suspendéiert. Wéi déi aner Delegéiert dunn eng Attestatioun ënnerschriwwen hunn dass mir wierklech an der Reunioun dovu geschwat hunn, war d'Reaktioun keng Asiicht op Säite vun der Direktioun, mee eng penal Plainte géint d'Delegéiert wéinst angeblecher Falschausso, an eben eng Mise à pied. Sou dass lo 4 Delegéiert, dorënner Leit mat den Hauptposten, suspendéiert sinn an duerch d'penal Plainte riskéiere jorelaang ouni Salaire an där Situatioun gefaangen ze sinn.

An anere Wieder,well d'Direktioun behaupt eppes an enger Reunioun net richtig gehéiert ze hunn, sti lo eng elengerzëiend Mamm vu 4 Kanner, ee Mann deen 8 Méint virun der Pensioun ass, de President vun der Delegatioun an ee jonken engagéierte Mataarbechter ouni Pai an ouni Aarbecht do, a riskéieren dass dat nach Jore schleeft, just well se hier Delegatiounsaarbecht gutt gemaach hunn.

Fir sou en Ëmgang mat senge Salariaë steet dës Direktioun an de Verwaltungsrot!

Dofir froe mir dech, als Mataarbechter vu Caritas Jeunes et Familles, dass du dech solidaresch mat denge Kolleegen aus der Personaldelegatioun weis. Well et ass kloer, wann si sou mat Delegéierten ëmginn, brauch een net ze froe wéi si mat Mataarbechter déi kee Schutz hunn ëmsprangen. Eng Attack op eis Delegéiert ass eng Attack op eis all. An andeems ee 4 Delegéiert suspendéiert hält een 100% vun de Mataarbechter d'Recht an d'Méiglechkeet sech vertrieben, begleeden an hëlfelefen ze loossen.

Sollt d'Direktioun an de Verwaltungsrot net endlech alenken an hir Attacken direkt ophalen, ziele mir an de nächsten Deeg a Wochen op dech dass de dech solidaresch weis, mat denge Kolleegen hei driwwer schwätz an, wa mir Aktiounen maachen, drun deelhëls.

Am Normalfall sinn deng Delegéiert do vir dech ze verteidegen, lo brauchen si deng Hëllef vir si ze schützen!

OGB•L

ogbl.lu — @ f X

Syndikat Gesundheit und Sozialwesen

D'Gewerkschaft – Le syndicat – Die Gewerkschaft – The trade union – O sindacato